

Conseil municipal



Séance du 03 avril 2012

L'an deux mil douze le trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2012

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle (arrivée à 20h05), BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline (arrivée à 19h50), FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, CART Claude, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé (arrivé à 19h55), ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François, DEVILLE François.,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BARBAZ Christelle à Monsieur Jacques Philippe, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger.

Etaient absents excusés : Madame EPRON Catherine, Monsieur PERROUD Frédéric.

Monsieur ROUAULT Raphaël a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **SALUE** le retour de Pierre BERGERON. Celui-ci remercie toutes les personnes qui lui ont apporté leur soutien durant les moments très difficiles qu'il a traversés.
- **ENTEND** la demande de M. BONDURAND concernant la durée des conseils municipaux. Il souhaite que ceux-ci n'excèdent pas une durée de 2 h 30. Il invite également Le Maire à faire le point sur la situation de l'aire d'accueil des gens du voyage. M. Le Maire, tout en rappelant que ce point était prévu en questions diverses mentionne les efforts importants des élus du SYMAGEV et en particulier de sa Présidente qui prennent en charge un dossier à traiter en dehors de toute polémique stérile. Un expert a été désigné pour établir un diagnostic des désordres apparus sur l'aire d'accueil de grand passage de Mésinges, trouver des solutions et établir la responsabilité de la maîtrise d'œuvre et des entreprises
- **ENTEND** M. le Maire rappeler les manifestations qui ont eu lieu : chœur de Crimée, Assemblée Générale de l'ASCA, visite annuelle des élus du Chablais à la ferme de Trossy (GAEC des deux Savoie) organisée par la SICA des Terres du Léman, la labellisation UNESCO du Géoparc Chablais, un moment fort pour notre Territoire, 4^e Géoparc français, 50^{ème} européen et 90^{ème} mondial. Cette distinction va permettre de lancer la Géoroute dont la colline des Allinges est un géosite, et plus particulièrement les Châteaux en ruine. A travers ce projet, c'est l'unité du Chablais qui s'en trouve renforcée et qui offre de belles perspectives pour le développement territorial, le Géoparc étant considéré comme une composante environnementale apportant une plus-value au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 23 Février dernier)

- **ENTEND** Monsieur le Maire présenter le dossier relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage située à Mésinges. Cet équipement, propriété du SYMAGEV, Co financeur des installations avec l'Etat devait ouvrir pour l'été 2012. Le Maire rappelle que le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage est l'application des Lois Besson. L'aire doit permettre l'accueil de 3 à 4 missions dans l'année durant la période estivale. Aujourd'hui, la construction du terrain met en évidence son incapacité à absorber l'eau de pluie. Deux réunions d'expertise ont eu lieu, la première pour convoquer les entreprises et les Maîtres d'Œuvre afin de collecter toutes les données et la seconde pour réaliser des essais pratiques et simuler les conditions de pluie, essai complété par la pluie tombée naturellement le dimanche précédent. A la suite de ces tests, une zone demeurait encore humide depuis le dimanche pluvieux tandis qu'une seconde zone présentait les caractéristiques d'un terrain qui n'absorbe pas l'eau (les drains d'évacuation restant secs). M. DEVILLE considère que ceci n'est pas surprenant puisque c'est une zone humide naturelle, il précise avoir signalé ceci au commissaire enquêteur, qui avait considéré qu'il faudrait dans ce cas installer de nombreux drains, ce qui a été réalisé. Le Maire répond que ce terrain même humide au départ doit répondre à un cahier des charges qui a pris en compte cette donnée et dans lequel figure un décapage avec apport de matériaux adaptés au projet. M. Le Maire indique qu'il faut différencier deux zones concernées par les mélanges terre/pierre. Le caractère humide de la zone connue de tous a été pris en compte, mais le problème réside dans le fait que le mélange terre/pierre avec terre en partie récupérée sur place serait d'une qualité trop argileuse pour assurer une bonne porosité contrairement à la zone où ce mélange a mis en œuvre la terre du bois jugée plus meuble et donc moins imperméable. En conséquence, il existe sans doute un problème de mal façonnage. Le SYMAGEV ne souhaite pas financer la prestation et reste en attente du rapport d'expertise. L'objectif est avant tout de régler le problème pour rendre l'équipement

utilisable. M. PILLOT s'interroge sur l'ouverture possible de l'aire à l'été 2012. Le Maire indique qu'elle restera fermée cette année et complète en précisant que le risque est que l'ouverture soit repoussée d'ici à 2014. M. DEVILLE considère que le coût du marché était relativement bas du fait de l'importance des travaux à réaliser. Le Maire dit que le Code des Marchés Publics s'est appliqué. M. BERGERON considère que la faute ne repose pas sur l'entreprise mais sur le Maître d'œuvre. Mme SPECIA rappelle que la Presse écrite fait allusion au problème de l'entrée, et s'interroge donc sur le fait que ce pourrait être l'occasion de reprendre l'ensemble de la conception de ce terrain. Concernant le chantier lui-même, M. le Maire dit que deux solutions peuvent émerger du rapport d'expertise : soit tout reprendre, soit apporter quelques modifications. L'avis de l'expert sera prépondérant. M. BONDURAND demande s'il faudra acquérir du terrain supplémentaire du fait des différentes Déclarations d'Utilité Publique. M. Le Maire aborde cet autre problème : le chevauchement des DUP Etat / Conseil Général. Il existe un débat entre l'Etat et le Conseil Général sur le positionnement de l'entrée. M. BONDURAND souhaite savoir si cela risque de coûter quelque chose à la commune. M. le Maire indique que non directement mais en profite pour rappeler le périmètre géographique du SYMAGEV, structure couvrant le territoire d'une agglomération de plus en plus large et qui fonctionne bien, les élus appréciant d'être déchargés de cette question difficile et souvent mal comprise par la population. Il rappelle également que le SYMAGEV est un syndicat mixte qui fonctionne grâce aux participations des collectivités adhérentes et de quelques subventions obtenues pour la construction des aires d'accueil. Mme SPECIA souhaite savoir ce qu'il va advenir des missions qui devaient être accueillies. M. le Maire indique que le Préfet lui demande instamment en tant que Président de la 3CL de proposer un terrain pour accueillir les missions cette année. A ce jour la solution n'est pas trouvée, sauf recourir aux terrains où les caravanes sont déjà allées depuis quelques années sur le territoire de la 3CL. La solution à retenir passe sans doute par des accords avec des propriétaires privés, mais le problème réside dans le fait que les terrains sont souvent trop petits et difficiles d'accès. Aujourd'hui, M. le Maire rappelle que des communes sont en règle et d'autres non au niveau des aires d'accueil et de l'application des Lois Besson. M. BERGERON souhaite savoir si Thonon est en règle. M. le Maire indique que Thonon remplit ses obligations au-delà de ce qu'est demandé puisque la ville offre plusieurs terrains familiaux et une aire d'accueil à Morcy. Il rappelle aussi que la 3CL est la collectivité compétente pour accueillir les missions.

• **PREND CONNAISSANCE** de l'organisation le vendredi 6 avril de l'Assemblée Générale de la MJC qui élira son nouveau bureau.

• **EST INFORMÉ** des avancées relatives à la procédure visant à conserver les fouilles du bourg castral, sur le site des châteaux. Le Maire indique qu'il s'est rendu à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et au CRMH (Conservatoire Régional des Monuments Historiques) et au SRA (Service Régional de l'Archéologie) pour rencontrer les services compétents en présence de M. l'Architecte des Bâtiments de France afin de faire le point sur les fouilles existantes et à venir sur le bourg castral, et notamment leur devenir en terme de protection avec trois scénariis : tout recouvrir de terre, laisser les ouvrages découverts ou trouver une solution intermédiaire. C'est la troisième solution qui a été retenue, validée par l'Architecte des Bâtiments de France et la Conservatrice du Patrimoine. Ce processus permet donc de visualiser ce qui a été fait en favorisant la meilleure conservation possible des fouilles. Ces opérations seront financées par les crédits du programme AVER. La participation communale triennale 2010/2012 sur ce programme s'élève à 45 000 euros soit 15 000 €/année. Le Maire indique que d'autres travaux vont être réalisés sur le mur de la chapelle de Château-neuf. Sur ce dossier, l'Etat finance 40% des investissements compte tenu du classement du site au Titre des Monuments Historiques depuis le 24 Mai 2011.

• **EST INFORMÉ** du relogement par Léman Habitat d'une dame qui était dans une situation difficile. Elle remercie l'action efficace de la commune qui a intercéde en sa faveur.

• **RECOIT** le journal de la Société Sportive d'Allinges et reconnaît la qualité de sa facture

• **APPROUVE** le Compte Rendu du 6 mars, après avoir entendu l'interrogation de M. PILLOT sur l'emploi du terme « taxes ménagères ». M. le Maire indique qu'il s'agit d'un usage courant et que ce vocabulaire fait partie du langage populaire. Adopté à l'unanimité.

• **ENTEND** M. le Maire rappeler les dernières activités et initiatives de la Communauté de Communes des Collines du Léman (3CL) : réunion sur la parentalité, sortie pour les séniors, lancement d'une opération gratuite sur le broyage à domicile des travaux de taille. Cette dernière action devrait permettre de réduire d'un tiers le traitement des déchets verts. Cette opération sera réalisée en lien avec Chablais Insertion. M. PILLOT souhaite savoir quel type de broyeur sera utilisé. M. le Maire indique que ce seront des broyeurs pouvant traiter des diamètres jusqu'à 8 cm. Cet initiative est en lien direct avec le Grenelle de l'environnement puisqu'au-delà de réduction du volume à diriger sur la filière de traitement, c'est une réussite économique qui atteint des objectifs très au-delà de Grenelle II (baisse de 7 % en 5 ans), celui de la 3 CL générant une baisse de 5,8% sur 18 mois. Le volet social est également à souligner.

• **EXAMINE** le Compte Administratif (CA) et de Gestion de la commune et des budgets annexes. Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal se fixent à 2 134 636,78€. Les recettes s'élèvent à 2 934 707,3€. En section d'investissement, les dépenses sont de 1 682 026,18€ et les recettes arrêtées à 1 832 997,56. L'excédent global de clôture est en conséquence de 951 041,90€. L'excédent de fonctionnement : 800 070.52€ et investissement 150 971.38€. Ces résultats sont repris dans le Budget primitif 2012. Les 800 070.52€ sont ventilés de la manière suivante : 590 070.52€ inscrits en recettes d'investissement chapitre 1068 pour conforter la capacité d'autofinancement de la commune et 210 000€ sont affectés pour le fonctionnement en R002. M. le Maire commente le détail du Compte Administratif ligne par ligne. M.

JORDAN et M. PILLOT s'interrogent sur le dépassement du budget fête et cérémonie. M. le Maire rappelle les dépenses engagées dans cette ligne : trophées jeunes sportifs, vins d'honneur liés aux nombreuses manifestations populaires et réceptions, vœux, casse-croûte pour le nettoyage de printemps, récompense des maisons fleuries, sorties des mères de famille, les visites théâtralisées avec la Compagnie des Gens d'Ici, gerbes pour les commémorations, soirée celtique, Mick et ses boys, soirée du rire au profit de causes sociales, L'Allingeoise, course cycliste du 15 Août, manifestation pour des départs à la retraite d'enseignants, 50 ans du foot. M. PILLOT considère que ce sont des dépenses qui sont faites chaque année. M. JORDAN considère que ce dépassement constitue une erreur d'appréciation par rapport aux prévisions. M. le Maire corrige ce jugement en précisant que des manifestations organisées par la commune n'ont pas lieu toutes les années, comme par exemple : l'Assemblée Générale de l'ATEL, les 50 ans de la SSA, la remise du Fanion à la Préparation Militaire Marine, l'accueil du Chœur de Crimée, le Carnav'allinges. Néanmoins, réceptif à ces remarques, il propose de faire un compte manifestation par manifestation malgré la charge de travail et la complexité que cette demande engendre pour le service comptabilité avec un risque d'erreur inéluctable. M. PILLOT souhaite savoir ce que peut coûter une manifestation comme la réception du chœur de Crimée par exemple. Mme DUMAS apporte des précisions en prenant pour exemple la soirée Mick et ses Boys. Mme BILLAULT estime que ce serait bien d'avoir des indications plus précises. Mme DUMAS ajoute que chaque élu est bienvenu aux manifestations, cela permettrait à tous de mieux évaluer les coûts mais aussi l'intérêt de ces rendez-vous pour la population qui apprécie. Le Maire ajoute que le dépassement s'explique principalement par l'accroissement du nombre de manifestations. Le budget 2012 est déjà sollicité par les demandes d'aide à la confection de chars, à l'occasion du Carnav'allinges soit 350 € par unité ajouté aux fournitures diverses (confettis). M. le Maire présente ensuite le CA des ateliers de la Genevrière et des Caveaux. Pour les ateliers, l'excédent global est de 225 079€, le déficit de fonctionnement est de 10 045,44. Le CA du budget caveaux est en déficit de 14 709€, l'équilibre de ce type de budget ne pouvant être atteint que lors de la vente du dernier caveau, Le Maire évoquant à ce sujet le peu d'intérêt d'établir un budget spécifique pour la gestion de ce service naturellement en déséquilibre. M. Le Maire quitte la séance afin de permettre au Conseil Municipal de délibérer sur les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité. Monsieur le Maire rejoue l'assemblée et remercie le Conseil pour l'unanimité et pour la confiance renouvelée à sa gestion municipale.

- **DELIBERE** pour affecter le résultat du Compte Administratif au Budget Principal comme indiqué : fonctionnement : affectation au 1068 R I : 590 070,52€ et 210 000€ en R002 RF. En investissement, les crédits reportés sont de 150 971,38€. Approuvé à l'unanimité.

EXAMINE le bilan d'étape de la première concertation, présentée par le SED 74 (Maître d'ouvrage délégué) relative à la suppression du passage à niveau du PN 68 et 67. Celui-ci sera mis à la disposition du public. L'avis du conseil est sollicité pour porter à connaissance de tous les habitants de l'avancée du travail sur ce dossier. Concernant les faisceaux proposés, plusieurs options sont analysées. Le tracé définitif sera mis à la concertation à l'automne à l'occasion d'une seconde concertation. M. BONDURAND s'interroge sur l'impact que cela peut avoir sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Le Maire indique que cet ouvrage permettra d'améliorer l'accès à l'aire d'accueil et à la zone économique en évitant les zones urbanisées. Le conseil prend acte du bilan d'étape de la concertation et émet le souhait qu'un nouveau dossier de concertation soit présenté au public affichant le tracé définitif.

DELIBERE sur la participation au fonctionnement de l'Antenne de justice et de droit en Chablais, calculée au prorata du nombre d'habitants. Le Maire rappelle l'intérêt de ce dispositif, un service gratuit pour l'usager. M. PAILLET indique qu'aucun avocat n'y siège, ceux-ci étant remplacés par des juristes formés. M. PAILLET indique et regrette que le Conseil Général retire sa participation de 50% aux frais de fonctionnement dès 2012. Il s'inquiète de cette situation et s'interroge sur l'impact que cette décision aura sur la participation des communes. Le Maire considère que cela risque de remettre en cause ce service public, les communes ne pouvant supporter des participations plus lourdes. M. PAILLET ajoute qu'il faudra remettre à plat le financement. Au nom de la Délégation de Service Public, il n'est pas possible de refuser qui que ce soit à l'accueil de cette structure. Ainsi certaines personnes viennent consulter sans résider sur une commune membre. De ce fait, il pense qu'il faut envisager que l'ensemble des communes de la 3CL y participe financièrement. M. Le Maire considère qu'il s'agit d'un service public important par son utilité et de proximité. M. PAILLET ajoute que ce problème devrait être soulevé à la prochaine rencontre. Le Maire va plus loin et pense qu'à l'identique de ce qui s'est passé pour la Mission Locale, c'est l'ensemble du Chablais bénéficiaire des prestations qui doit participer, sans se restreindre au Territoire des Collines du Léman. Pour l'année 2012, la contribution s'élève à 4 422,67€. Le Maire remercie M. PAILLET de ces informations utiles et de sa participation active dans cette structure. M. DEVILLE ajoute qu'il n'est pas normal de dépendre de la gendarmerie de Bons-en-Chablais. M. le Maire indique que les missions des différentes gendarmeries ne sont pas identiques. De ce fait, à l'intérieur du groupement de gendarmerie, Allinges relève de la compétence de Bons-En-Chablais pour le dépôt de plaintes ou, pendant les astreintes, de Douvaine. Le conseil approuve à l'unanimité le règlement de sa contribution.

DEMANDE l'application du régime forestier à une parcelle au lieudit « la Bossenot ». M. PHILIPPE indique que ceci se fait dans le prolongement de la volonté des élus de mettre en valeur les forêts communales. M. JORDAN souhaite savoir si la commune devra régler une taxe supplémentaire pour la gestion de cette parcelle par l'ONF. M. PHILIPPE indique que cela sera très minime. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité. M. le Maire en profite pour indiquer que le dossier relatif au sentier d'interprétation du marais de la Bossenot avance également, avec la

modification de l'arrêté de protection en Biotope renforcé du site. Ce dossier sera soumis à la prochaine Commission Départementale Nature, Site et Paysage.

• **APPROUVE** le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales à l'unanimité. Mme BON souhaite savoir pourquoi c'est M. Le Curé qui perçoit cette indemnité. M. le Maire répond que cette règle est en application depuis que la surveillance des édifices religieux est assurée par le locataire du presbytère, résidant sur place.

• **DELIBERE** sur le remplacement des feux tricolores à Noyer. Monsieur CART présente les éléments du dossier et principalement les raisons techniques pour lesquelles il est nécessaire de les remplacer. Deux devis ont été reçus, l'un propose la prestation pour un coût de 15 125€HT et l'autre 14 347€HT. Mme SPECIA s'interroge sur la durée de vie du matériel. M. le Maire appuie cette interrogation légitime. M. CART dit que de nombreuses collectivités choisissent cette option pour une question essentielle de sécurité routière grâce à une meilleure fiabilité de ces équipements. Mme BILLAULT souhaite connaître l'étendue et la durée des garanties. M. CART indique que la garantie est d'un an, ensuite s'applique la garantie constructeur. M. PILLOT ajoute la question qui se pose sur une éventuelle modification du fonctionnement des feux. M. CART indique qu'il n'y aura pas de changement perceptible, sauf observer une meilleure qualité des éclairages. Le seul inconvénient déjà constaté est le fait que les feux se mettent en clignotant dès qu'une ampoule est grillée. Il propose de choisir le moins disant, soit l'entreprise SPIE. Le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

• **CHOISIT** le mode de participation au fonctionnement du SIDISST avec deux possibilités de financement : soit par le biais de la fiscalité en ajoutant une ligne sur la feuille d'impôt du contribuable, soit en prélevant le montant sur le budget principal. Monsieur le Maire indique que depuis de nombreuses années, le Conseil a fait le choix de ne pas ajouter une ligne supplémentaire sur la feuille d'imposition des contribuables déjà très sollicités. Il propose donc que la participation soit, comme cela est inscrit au budget 2012, prélevée sur le budget communal. Approuvé à l'unanimité.

• **EST INFORMÉ** des avancées des études liées à la restructuration du groupe scolaire. Le CAUE a proposé une première solution mais devra présenter une nouvelle esquisse dans quelques semaines répondant mieux aux attentes des élus et enseignants.

• **INVITE** les membres des commissions travaux et cadre de vie à travailler ensemble sur la mise en place d'un terrain multisports pour les jeunes. Le Maire confirme que le Conseil général a attribué une subvention de 21 000€. Le groupe de travail réfléchira au lieu d'implantation, au type d'infrastructure à mettre en place et aux aménagements nécessaires à prévoir aux alentours. Monsieur le Maire souhaite vivement que ce projet soit réalisé rapidement, car il désire répondre à la demande des jeunes de la commune si possible pour l'été. La réunion aura lieu le 19 avril à 18h à la mairie.

• **QUESTIONS DIVERSES** : La mise en place de la station de lavage des véhicules communaux nécessite un assainissement adapté aux normes en vigueur. M. DUPUIS souhaite trouver une solution globale en traitant simultanément l'assainissement de cet équipement communal avec le raccordement du secteur au collecteur structurant en direction de la Station d'Epuration du SERTE (Syndicat d'Epuration Région Thonon Evian). Un accord a été trouvé avec les voisins par rapport au droit de passage nécessaire pour la canalisation. La 3CL a ordonné un relevé topographique pour définir les meilleures modalités techniques. M. DUPUIS indique que cela devrait commencer rapidement. Le Conseil donne son accord pour concrétiser ce projet d'intérêt environnemental

• **EST INFORMÉ** par Monsieur le Maire de son souhait de réaliser dans l'urgence un petit programme de sécurisation des circulations, en installant des ralentisseurs sur des points stratégiques de la commune, tels que sous le passage piéton du Crêt Baron en face de la mairie, la traversée du chef-lieu et de Noyer. Sur ce dernier point, Mme BILLAULT émet des réserves et considère que cela va inciter les gens qui descendent en direction de Thonon à rouler plus vite, cette remarque est examinée. M. CART indique qu'il n'y a qu'un seul endroit où ceci est réalisable, soit sur le rétrécissement de la voirie. M. PILLOT souhaiterait enlever tout sens de priorité mais cette proposition ne peut être retenue s'agissant d'une Route Départementale structurante. Mme BILLAULT souhaiterait que le ralentisseur soit installé du côté non prioritaire. M. ROUAULT s'interroge sur la pertinence d'installer un radar, au moins pédagogique. M. CART indique que ces radars doivent être déplacés fréquemment pour être efficaces. Le Maire est en accord avec ces différentes remarques fondées et ce dernier projet mérite une réflexion plus approfondie. Mme GIGHLIONE souligne le problème du stationnement aux alentours de l'école aux horaires d'entrée et de sortie de classe. Le Maire indique qu'avec le projet de restructuration, les parents devront marcher davantage pour amener les enfants aux bâtiments scolaires, un périmètre sans voiture autour de l'école sera mis en place. M. ROUAULT considère que le problème vient aussi du stationnement important des enseignants nombreux face à l'école. Mme GIGHLIONE considère que le problème est aggravé par le stationnement anarchique qui gêne le cheminement des enfants et compromet leur sécurité.

• **ENTEND** Mme DUMAS présenter le programme du Carnav'allinges du 14 Avril prochain, avec départ à 13h depuis le stade de la Chavanne, et retour au chef-lieu à 17h30. Mme DUMAS précise qu'il y aura 8 chars de la commune, plus 3 chars venant de l'extérieur. L'APE organise également une fête avec un goûter. Les acteurs des chars sont ensuite invités sous le chapiteau pour partager un repas. M. le Maire s'interroge sur la sécurité. Mme DUMAS indique que de nombreux panneaux et groupes d'interventions seront mobilisés pour mettre en sécurité les personnes qui défilent et le

public. Mme DUMAS indique que le théâtre d'Allinges sera en représentation les 28 avril à 20h30 et 29 avril à 16h30 à la salle paroissiale.

• **ENTEND** Mme FAVRE-VICTOIRE présenter le programme de l'Allingeoise, qui bénéficiera à deux associations : « APEI » et « Des Ailes pour Lissandre ». Mme FAVRE-VICTOIRE fait appel aux conseillers pour apporter de l'aide à l'organisation et au déroulement de cette journée à portée sociale.

• **EST INFORME** par Jacques PHILIPPE de l'organisation du nettoyage de printemps le 21 avril en collaboration avec les chasseurs. Les sites retenus sont les bois route des fleysets, les bois à côté de la déchetterie, Mésinges, les Châteaux, Pierre à passet, plusieurs chemins communaux. RDV aux hangars communaux à 8h, prévoir des gants. Le casse-croûte sera offert par la municipalité à tous les participants. Réunion sur le fleurissement le 27 avril à 20h à l'aérospatiale. La soirée sera animée par François Deville et Vincent Mathieu.

• **ETABLIT** le calendrier des élections pour les présidentielles et législatives. Le Maire rappelle que chacun doit être présent, tant pour la tenue des permanences aux bureaux que pour le déroulement du dépouillement.

L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance la séance est levée à 22h35.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.